



Élections professionnelles du 6 décembre 2018

Commission Administrative Paritaire des syndicats des gens de mer

Chers collègues,

Vos représentants UNSA-CFDT dans la commission administrative paritaire des syndicats des gens de mer **assurent l'étude et la défense de vos situations individuelles**. La CAP examine et donne des avis sur **les promotions, les mobilités, les congés de formation**, etc...

Elle peut aussi siéger en formation disciplinaire en cas de faute grave.

Le corps des syndicats des gens de mer, le plus ancien de l'administration de la mer, est par la diversité des tâches qui lui sont confiées, tant techniques qu'administratives, un corps de fonctionnaires original.

Cette spécificité qui est la nôtre, nous devons continuer à la préserver et à la valoriser

Le programme du gouvernement **Action Publique 2022 (AP 2022)**, ayant pour objectif de réformer l'Administration de l'État, les services de l'Administration de la Mer, tels qu'ils existent aujourd'hui, vont être impactés.

C'est le même objectif qui est conduit par la Direction des Affaires Maritimes au travers du **projet Affaires Maritimes 2022 (AM 2022)**.

Ces évolutions concerneront notamment l'inspection des navires avec l'arrêt de certaines visites de sécurité, les lycées maritimes, le positionnement et le port d'attache des patrouilleurs Thémis et Iris, le maintien en flotte de certaines vedettes régionales ainsi que le déploiement du numérique dans le domaine des gens de mer et de la plaisance.

Vos élus UNSA et CFDT assurent depuis plusieurs mandats votre défense avec efficacité et impartialité. **Écoute et engagement sont nos priorités pour bien défendre vos intérêts**.

Vos élus veillent avec une grande vigilance à ce que l'administration fournisse des éléments concrets justifiant ses propositions avant la **CAP**. Ils exigent le respect du délai de transmission des dossiers pour avoir le temps nécessaire à préparer la commission.

Ils s'engagent à vous rendre compte des débats et décisions la CAP dans la TRANSPARENCE et la COMMUNICATION.

Les candidats de la liste **UNSA-CFDT** revendiquent :

- **un recrutement en nombre et en qualité** de nouveaux syndics des gens de mer
- **l'augmentation des ratios de promus/promouvables** .
- **l'amélioration des grilles indiciaires** des corps des TSDD et de SACDD afin que **les promotions des SPGM de 1ère classe dans ces deux corps présentent un réel intérêt.**
- **la bonification de 1/5 d'annuités** pour les agents actifs des affaires maritimes (affectés en ULAM ou sur un patrouilleur)
- **une meilleure reconnaissance** des connaissances et l'expertise professionnelle des agents servant dans les services administratifs.

Les syndics des gens de mer sont unanimement reconnus de tout le monde maritime

Liste des candidats

Syndic principal de 1ère classe

M	DUPONTREUE Pascal	ENIM / Siège Périgny
MME	DREAN Christine	DIRM NAMO
MME	FILLEUL Sandrine	ENIM/CCMA Saint-Malo
M	MAILLARD Bertrand	DDTM/DML 56

Syndic principal de 2ème classe

MME	BONNEAU Catherine	DDTM/DML 56
MME	LESSIRARD Maïté	ENIM /CCMA Saint-Malo
M	DIVARET Laurent	DIRM MEMN / CSN Caen
MME	DAUMONT Valérie	ENIM / SCM Lorient

Le 6 Décembre 2018
Voter pour la liste commune
CFDT -UNSA